



Objectifs, modalités et programme :

Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique. Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR), par rapport aux obligations réglementaires

Durée : 1 jour soit 7 heures

Public visé : Opérateurs : personnels exécutant les travaux, chargés de conduire des engins

Prérequis : Reconnu apte par la médecine du travail

Lieu : 24 / 26 Boulevard Gay Lussac 13014 Marseille

Effectif : 4 à 10 personnes

Modalités d'évaluation :

- Feuille d'émargement journalière
- Clôture de stage : fiche de satisfaction du stagiaire
- Attestation de stage / certificat AIPR
- Examen QCM

Introduction

- Pourquoi l'AIPR,
- Présentation du contexte réglementaire
- Les différents acteurs, leurs rôles et leurs obligations respectives
- La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables

Les principaux documents

- La terminologie employée dans la réglementation anti-endommagement

La mise en œuvre du chantier

- Les documents nécessaires
- Les piquetages et les marquages au sol
- Les actions de prévention avant le démarrage des travaux
- Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier
- Consignes spécifiques pour les travaux urgents « ATU » (avis de travaux urgents)

Préparer son intervention

- Savoir reconnaître les différents types de réseau et leurs caractéristiques
- Savoir les localiser selon leurs classes
- Repérer les réseaux sur plan
- Travailler à proximité des réseaux
- Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors des interventions à proximité des réseaux
- Les risques liés au travail à proximité des réseaux
- Les distances de sécurité
- Ce qu'il ne faut pas faire (Méthodes et outils à utiliser)
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier

Les anomalies

- Mesures à prendre en cas d'accident
- La règle des 4A
- Déclaration de dommages, responsabilité

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (locaux, adaptation des moyens de la prestation, ...) Veuillez contacter le Référent Handicap Mr VICHOT Loris 07 50 46 12 45

Entrainement au QCM et examen final